

Concertation

Regard sur la concertation et ses modalités dans les projets « bâti scolaire »

Intégrer les usagers aux projets conduits et portés par les collectivités est une tendance de fond. A l'échelle nationale, le concept de politiques « participatives » prend de l'ampleur dans les politiques publiques, Il existe plusieurs appellations qui décrivent toutes ce processus d'écoute et d'intégration des usagers : participation, concertation, co-construction, approche design... De plus en plus de projets concernant l'éducation et le bâti scolaire illustrent cette tendance, comme la démarche Archiclasse, portée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Il est aujourd'hui nécessaire, voire indispensable, d'associer les usagers, et plus largement les acteurs de la forme scolaire aux projets de construction/restructuration ou d'aménagement. Ce constat repose sur **deux points essentiels** :

- Le peu de directives concernant les besoins en termes d'espaces émanant des autorités académiques (depuis les textes officiels de 1989) ;
- La distinction entre les maitrises d'ouvrages (collectivités) et les maitrises d'usages (éducation en particulier) notamment dans le bâti scolaire : les collectivités ont en charge la conception, construction et le fonctionnement de bâtiments dont elles ne sont pas les principaux usagers.

La concertation soulève **plusieurs enjeux pour les collectivités** :

- Une transformation de leurs pratiques et de leurs processus pour intégrer la concertation dans le cycle de vie du bâtiment ;
- Un travail d'identification des prestataires à même de les accompagner (différents des prestataires habituels) ;
- Une prise en compte des besoins et des pratiques pédagogiques des acteurs de l'École pour concevoir des espaces qui y répondent ;
- Un travail de sensibilisation auprès des usagers et de coopération avec les autorités académiques concernant la responsabilité conjointe dans l'appropriation des espaces : les usagers ont besoin d'être accompagnés dans leur changement de pratiques et de postures en parallèle de la création de nouveaux aménagements.

Les écoles et établissements scolaires étant des bâtiments publics qui représentent près de la moitié du patrimoine des collectivités, des lieux avec une grande diversité d'acteurs et d'usagers (enfants, enseignants, personnels, mais aussi parents et intervenants extérieurs), la concertation est un outil nécessaire pour créer des liens entre tous les acteurs d'un projet pour la fabrique de l'École de demain.

Quelles sont les modalités de concertation ?

Toute démarche de concertation passe nécessairement par la mise en place de moyens d'informer les usagers et les différentes parties prenantes d'un projet. En effet, en communiquant sur les enjeux, les contraintes et les décisions, la collectivité inclut les participants au projet, tout en fixant le cadre de la concertation.

Trois catégories principales de concertation dans le domaine du bâti scolaire peuvent être identifiées : **associer, co-concevoir et co-construire.**

Associer

Ce type de concertation consiste à associer les acteurs d'un projet aux prises de décision. Il s'agit d'abord pour la collectivité d'**interroger les usagers** (enseignants, chef d'établissement, instances académiques, élèves, parents d'élèves, agents et partenaires de l'École) sur leurs **besoins**, leurs usages existants et ceux qu'ils souhaiteraient avoir dans le futur. Il s'agit aussi de leur permettre de mettre en place un temps pour s'informer et réfléchir aux pratiques pédagogiques et progressivement se projeter avec la collectivité sur des espaces. Puis la collectivité peut mettre en place un comité de suivi ou de pilotage constitué de plusieurs représentants qui pourront suivre la progression du projet et veiller, dans la limite du cadre de concertation, à la bonne prise en compte de leurs besoins.

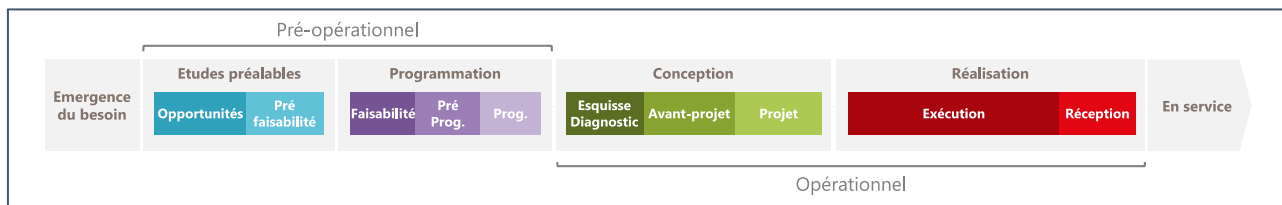
Co-concevoir

Ce type de concertation demande un peu plus d'implication pour la collectivité, mais également pour les autres participants. Cela demande aussi du temps (de 3 à 6 mois selon la taille du projet) que la collectivité doit institutionnaliser, un nouveau temps (avant celui du programmiste et de l'architecte) qui doit permettre une véritable réflexion pédagogique. L'idée est d'accompagner les participants dans une réflexion sur leurs espaces, en prenant soin de laisser une parole égale à chacun (élèves, enseignant, agent, direction ...). Les acteurs du projet sont ici invités à participer à des ateliers, des séances de travail, des séminaires, etc. Ces ateliers, de préférence animés par des acteurs externes au projet, consistent à réunir des individus de différents horizons, pour réfléchir à ce qu'ils souhaitent pour leur projet. La co-conception signifie que les usagers proposent des solutions qui seront interprétées et mises en forme pour s'intégrer au cycle de vie du bâtiment (Programmation, conception).

Co-construire

Ce type de concertation est indiqué pour les projets à plus petite échelle. Le but est ici d'associer les participants à la construction de leurs espaces, en particulier en prototypant du mobilier. Leur implication est très forte, et demande une préparation importante pour respecter les règles de sécurité, notamment. Toutefois, c'est un moyen intéressant de mobiliser des publics divers qui n'osent pas toujours donner leur avis, notamment les élèves.

A quel moment conduire une concertation ?



Cycle de vie d'un projet de construction/restructuration

Le calendrier d'une concertation est un élément important à prendre en compte pour la bonne réussite du projet. **Les moments les plus favorables à la concertation sont les moments où le projet n'est pas encore « figé » : il s'agit donc des phases pré-opérationnelles.** La concertation s'intègre idéalement entre les études préalables et la programmation si le projet est une construction ou une restructuration. Concernant les projets à plus petite échelle, comme le réaménagement d'une classe, la concertation sera plus utile avant le démarrage des études et des travaux.

Toutefois, il est important de souligner que **la concertation ne « s'arrête » pas : elle continue tout au long du projet de manière plus fine**, pour accompagner les usagers dans leur changement de posture et de pratiques, dans leur appropriation des nouveaux espaces. Cela se fait en lien étroit avec les autorités académiques.

Avec qui conduire une concertation ?

Suivant l'échelle, les objectifs et les méthodes de concertation, plusieurs profils sont qualifiés pour conduire une concertation.

- **La collectivité** : le service Éducation ou Patrimoine peuvent choisir de mener eux-mêmes une concertation auprès des usagers des établissements suivant les moyens dont ils disposent. C'est le sens par exemple des dispositifs d'Appel à Projets (AAP), qui permettent de faire remonter des besoins des usagers et d'accompagner leur formalisation.
- **L'ADAC-CAUE** : service public, les CAUE sont présents dans tous les territoires. Si leur mission est d'abord d'informer et de créer des contenus pédagogiques autour de l'architecture et du territoire, elles proposent aussi des accompagnements pour les particuliers et les organismes publics, notamment pour la définition de projets d'architecture.
- **Les prestataires externes** : les assistances à Maitrise d'Usage (AMU), les assistances à Maitrise d'ouvrage (AMOA), les designers peuvent assumer ce rôle de concertation pour le compte de la collectivité. C'est d'ailleurs la solution la plus commune. Ils peuvent aussi accompagner la collectivité pour formaliser une approche de concertation ajustée à ses besoins. Les designers interviendront davantage sur des projets fins en termes d'échelle spatiale.
- **La maîtrise d'œuvre** : Dans certains cas, notamment dans la construction ou restructuration d'un bâtiment (opérations lourdes), la collectivité peut demander à la maîtrise d'œuvre de conduire la concertation. Il faut dans ce cas bien définir le cadre méthodologique et le temps induit lors du concours d'architecture.

Comment conduire une concertation ? Avec quels outils ?

Les moyens mis en œuvre pour conduire une concertation vont dépendre des **acteurs mobilisés**, des **objectifs de la concertation** et du **temps** qui lui est **consacré**.

Suivant les profils choisis pour la mission, les outils utilisés seront différents. Les AMOA, souvent des bureaux d'études spécialisées, mettront en place des méthodologies éprouvées, cadrées avec la collectivité. C'est également le cas pour les AMU, qui vont se pencher davantage sur des outils accessibles aux usagers. Les designers basent leurs outils sur les pratiques de psycho-sociologie, en adoptant une posture « page blanche » à chaque projet. Pour chaque intervenant, les méthodologies sont adaptées aux contraintes et aux objectifs de chaque projet.

Pour accompagner praticiens de la concertation, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose Archiclasse (<https://archiclasse.education.fr>), une démarche et des outils ainsi que des témoignages de porteurs de projets.

Quelles sont les conditions de réussite d'une concertation ?

Plusieurs conditions sont nécessaires à la réussite d'une concertation :

- **Formalisation claire des objectifs** : une bonne concertation est une concertation qui s'appuie sur des objectifs solides. La collectivité sait où elle va, ce qu'elle veut, et connaît les limites de l'exercice, de même que les participants. Il n'y a pas de mauvaise surprise lorsque les objectifs sont clairs et validés dès le départ. De la même manière, la frustration sera limitée si les objectifs et les contraintes sont expliqués au démarrage du projet.
- **Compréhension, connaissance et mobilisation de l'écosystème** : il est indispensable de connaître les acteurs de la Fabrique de l'École sur son territoire, leur rôle et ce qu'ils peuvent apporter dans le dispositif. Comme indiqué plus haut, les enjeux sont très divers en fonction des acteurs (éducatif et collectivité).
- **Calendrier de la concertation**
- **Intégration dans le cycle de vie du bâtiment** : la phase de concertation se place idéalement en amont, lors des études préalables, lorsque le projet n'est pas encore figé.
- **Temps alloué au dispositif** : le temps alloué à un tel dispositif doit permettre de le mener à bien. Trop court et les participants seront frustrés, ou n'auront pas eu le sentiment d'être vraiment écoutés. Trop long, et c'est le processus complet du projet qui peut être mis à mal. On estime le temps nécessaire de 3 à 9 mois en fonction de la taille du projet.
- **Continuité de la concertation** : la concertation ne s'arrête pas à un acteur ou une période. Il est nécessaire de créer des liens entre les différents acteurs de la Fabrique de l'école, pour créer une continuité de l'accompagnement des usagers et partager les résultats de la concertation. Par exemple, pour le réaménagement d'une salle de classe, il ne suffit pas de co-concevoir avec les usagers : lorsque les travaux sont finis, il faut accompagner la transformation des nouvelles pratiques. Cela se fait d'abord avec les autorités académiques, qui doivent être associées au projet en amont (Inspection, DANE).

Faut-il avoir peur de la concertation ?

Un dispositif de concertation propose de donner une place et une voix à des acteurs de la fabrique de l'école qui ne l'ont pas forcément dans des procédures classiques. Cela nécessite, pour les collectivités, d'adapter leurs processus pour intégrer cette dimension, de sensibiliser les différents services et les élus aux avantages de la concertation, sans pour autant minimiser son impact sur les changements de posture et de processus. Il est important de souligner que le temps passé à recueillir les besoins des usagers, à comprendre les contraintes des établissements, sera du temps de gagné dans l'appropriation des espaces. Plus encore, ces dispositifs ont l'avantage de faire avancer tous les acteurs ensemble et de mettre à jour des solutions qui ne sont pas uniquement bâtementaires.

Par exemple, le Lab Éducation, avec l'accompagnement du collège Henri Barbusse de Saint-Denis, a permis de créer avec l'aide des élèves et des enseignants, des espaces en accord avec leurs besoins. Il en a résulté un usage totalement nouveau de la cour avec des mobiliers et de la végétation, et une bulle gonflable de médiation et de relaxation, gérée par les élèves eux-mêmes.

Ou encore, sur le site Archiclasse (<https://archiclasse.education.fr/Comment-accompagner-un-projet-de-construction>), le témoignage des acteurs impliqués qui expliquent l'importance du travail de concertation dans le projet de construction de l'école Le blé en herbe de Trébédan, dans l'académie de Rennes.

L'offre de la Banque des Territoires :

La Banque des Territoires propose plusieurs solutions pour les collectivités qui souhaitent intégrer la concertation à leurs processus de construction, restructuration ou réaménagement du bâti scolaire.

Cet accompagnement peut prendre la forme de missions de courte (3 jours), moyenne (6 jours) ou longue (10-12 jours) durée, qui permettent de mener les différentes phases de la concertation, suivant les besoins.

Pour en savoir plus [contactez votre direction régionale](#)

Ailleurs dans l'écosystème

- **Archiclasse** (<https://archiclasse.education.fr>) propose une démarche, des outils et des témoignages pour accompagner les usagers dans la définition de leurs projets d'aménagement. La démarche est pensée pour être mise en œuvre par des prestataires externes, formés, et suivis par les collectivités. Dès la rentrée 2020, une nouvelle navigation spécifique aux collectivités territoriales : rubrique « J'ai un projet » met en parallèle le process pour les collectivités territoriales avec les différents temps Archiclasse.

Cas d'usages

- Concertation sur l'ensemble des lycées : « **Imaginons ensemble le lycée de demain** » Occitanie – Lycée du futur (<https://www.laregion.fr/Imaginons-ensemble-le-lycee-de-demain>)
- Concertation dans le cadre de la démarche Archiclasse – **Collège Van Gogh** (<https://archiclasse.education.fr/La-renovation-du-College-lab-Van-Gogh>)
- Comment accompagner un projet de construction d'école (<https://archiclasse.education.fr/Comment-accompagner-un-projet-de-construction>), **école Le blé en herbe de Trébédan**, dans l'académie de Rennes.
- Co-construction du mobilier d'une cour d'école – **Collège de Saint-Denis dans le cadre du Lab Éducation** (<https://www.caissedesdepots.fr/labcdc/le-lab-cdc-presente-le-lab-education>)
- Co-construction avec des élèves de primaire – « **Rénove ton école** » **Association ICI ! et LAO SCOP** (<https://www.associationici.com/atelier-renove-ton-ecole>)
- Co-conception avec les usagers des écoles primaires – « **Je participe à la rénovation de mon école** » **Cité du Design de Saint-Etienne** (https://www.citedudesign.com/fr/la-recherche/PROJET_63)
- Dispositif d'AAP – Indre-et-Loire

Pour aller plus loin

- Comment accompagner l'émergence et faciliter la mise en œuvre d'un projet ?

[Fiche transverse n° A: Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- Comment financer un projet ?

[Fiche transverse n° C: Ingénierie financière](#)